

Réponse du 28/02/2023

Cher Monsieur,

J'ai pris personnellement connaissance de votre récent courrier électronique appelant mon attention sur la diminution de la vitesse maximale autorisée sur autoroute.

Je vous ai lu avec intérêt car vos arguments en faveur de cette mesure s'appuient sur le constat que nous ne pouvons pas rester inactif face à l'ampleur du dérèglement climatique. Toutes les propositions qui permettent de diminuer la consommation énergétique des véhicules ainsi que nos émissions de gaz à effet de serre doivent être examinées avec une attention particulière. En ce sens, je rejoins vos propos.

Pour ma part, je serais toutefois davantage favorable à une approche incitative plutôt que des mesures uniformes et coercitives. Dans un département comme celui de l'Allier, l'offre de transport public ne permet pas de répondre à la mobilité du quotidien, et l'utilisation de la voiture répond à un besoin vital : celui de se déplacer. Or, aujourd'hui, de nombreux automobilistes s'estiment déjà trop durement réprimés par la multiplication des contrôles de vitesse.

Pour renforcer l'acceptabilité des mesures que vous proposez, nous devons déjà développer massivement les modes de transports alternatifs. Ainsi, nous diminuerons progressivement la place occupée par la voiture individuelle pour les déplacements, et par conséquent son impact sur le réchauffement climatique. Ce n'est qu'en développant une politique écologique cohérente et raisonnée que nous pourrions atteindre nos objectifs environnementaux.

C'est l'objectif que je poursuis au sein de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire au sein de laquelle je siège à l'Assemblée nationale.

Pour toutes ces raisons, et compte tenu du coût élevé des péages, je ne suis pas favorable à l'abaissement de la vitesse à 110km/h sur autoroute.

Vous remerciant de m'avoir fait partager vos réflexions, et demeurant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nicolas RAY – Député de l'Allier

26/02: Bonjour M. Perrier,

Veillez m'excuser pour le retard de ma réponse.

Je vous adresse cette réponse complète dans les meilleurs délais.

Bien cordialement,

Nicolas Ray